

# Eki CHOC

## Le commerce équitable Focus sur le chocolat

### 1. Le chocolat : une star belge aux origines lointaines

Le chocolat comme nous le connaissons aujourd'hui, sous forme de tablettes, de pralines ou en pâte à tartiner est assez récent ! Le cacao fut tout d'abord consommé sous forme de boisson épicée et non sucrée en Amérique latine par les Mayas, les Aztèques ou encore les Olmèques qui lui prêtaient des vertus médicinales. Ensuite, il fut ramené en Espagne au 16<sup>e</sup> siècle par l'explorateur espagnol Hernan Cortès. Une fois l'idée venue de lui ajouter du sucre, du lait et de la vanille, il se répandit dans la haute société bourgeoise européenne. La Belgique faisant à l'époque partie des Pays-Bas espagnols, ce breuvage s'y est rapidement installé. C'est au cours du 19<sup>e</sup> siècle que le cacao se démocratisa et fut transformé en poudre, puis en tablette. Il faudra attendre début du 20<sup>e</sup> siècle pour que Monsieur Neuhaus invente ce qui fut la renommée du chocolat belge, la praline ! Vint ensuite le ballotin et l'ensemble des marques que nous connaissons aujourd'hui.

### 2. Le commerce équitable c'est quoi ?

Les quatre fédérations du commerce équitable dans le monde se sont mises d'accord sur la définition suivante :

« Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au sud de la planète ».

Plus clairement, voici les dix principes qui régissent le commerce équitable :

1. Créer des opportunités pour les producteurs économiquement en situation de désavantage.
2. Favoriser la transparence et la responsabilité.
3. Garantir des relations commerciales fondées sur la confiance et le respect mutuel.
4. Garantir le paiement d'un prix juste.
5. Proscrire le travail des enfants et le travail forcé.
6. Veiller à la non-discrimination, à l'égalité des sexes et à l'émancipation économique des femmes, et à la liberté d'association.
7. Assurer des conditions de travail décentes.
8. Développer les compétences, les opportunités de formation pour les producteurs et travailleurs.
9. Promouvoir le commerce équitable en véhiculant les informations.
10. Respecter l'environnement.

### 3. Quels produits acheter « équitables » ?

Initialement le commerce équitable était destiné à soutenir les producteurs du Sud de la planète et donc les produits concernés étaient produits au Sud et consommés au Nord. Cela concerne donc des denrées comme le café, le thé, le cacao, les bananes, le sucre, les jus de certains fruits, les fruits exotiques, etc. Cependant, le commerce équitable s'est étendu à la sphère non alimentaire (on trouve de plus en plus de marques vendant des vêtements en coton équitable par exemple), mais également au commerce Nord/Nord. Si le commerce équitable a sa raison d'être à cause des faibles revenus versés aux producteurs au Sud, la situation des producteurs au Nord (bien que difficilement comparable) peut également se révéler très précaire. Par exemple, 40 % des agriculteurs wallons affirment gagner moins de 1000 euros par mois. Aujourd'hui, le commerce équitable peut donc être local et soutenir les paysans belges. C'est pourquoi un label « Prix juste au producteur » a été créé en Wallonie. De manière générale, si on fait le choix d'« écoconsommer » il est intéressant de consommer de manière locale les produits qui peuvent être cultivés dans notre pays/région et de consommer des produits issus du commerce équitable pour les produits nécessitant une origine lointaine tels que le thé, le café, le cacao, etc.

### 4. Acheter du chocolat équitable, pour quelles raisons ?

Faire le choix d'acheter du chocolat issu du commerce équitable, permet d'éviter différentes dérives présentes dans la filière conventionnelle du cacao. Ci-dessous vous retrouverez quelques exemples classés en trois catégories : sociale, environnementale et économique.

#### Sociale

- Donner accès à des infrastructures de santé et de scolarité en s'assurant qu'une part décente des revenus générés par la vente de chocolat revienne aux producteurs.
- Éviter le travail forcé des enfants dans les plantations de cacaoyers.
- Pourvoir des garanties en termes de santé et sécurité au travail pour les producteurs.

#### Environnementale

- Éviter l'appauvrissement des sols dû à l'utilisation intensive d'engrais chimiques.
- Limiter le défrichage de la forêt tropicale.
- Dans certains cas, encourager le passage à l'agriculture biologique.

#### Économique

- Éviter l'appauvrissement des planteurs dans les pays producteurs de cacao en leur assurant un revenu vital.
- Instaurer un prix minimum garanti supérieur au prix du marché.
- Dans certains cas, permettre aux producteurs de créer la plus-value sur place et encourager le développement local.

### 5. Comment acheter du chocolat équitable ?

#### Les labels

La manière la plus simple pour acheter du chocolat certifié commerce équitable est de se fier aux différents labels existants sur le marché.

Selon la Fédération du commerce équitable en Belgique, un label de commerce équitable est : « une marque spéciale, créée par un syndicat professionnel ou un organisme parapublic, et dont le logo est apposé sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, la qualité et les conditions de fabrication en conformité avec des critères préétablis dans un cahier des charges ».

Le terme « label » peut être utilisé pour une marque privée collective, mais alors il doit respecter deux choses : un cahier des charges doit être établi par un collectif professionnel et contrôlé par un organisme certificateur.

Les labels peuvent aussi bien certifier les caractéristiques d'un produit que le fonctionnement de l'organisme qui le fabrique.

Attention, tous ne se valent pas. Soyez vigilants aux certifications d'entreprises non indépendantes qui ont surtout des visées commerciales !

## Les marques

Une autre manière d'acheter des produits équitables est de se renseigner sur la marque. Effectivement certaines marques ou artisans font le choix de travailler différemment du circuit conventionnel sans pour autant passer par un label. Elles peuvent par exemple décider d'acheter directement les fèves de cacao aux producteurs ou coopératives de producteurs en payant un prix plus élevé que celui du prix du marché. Souvent, il s'agit de marques privilégiant la qualité des fèves afin de pouvoir proposer un chocolat non standardisé. Le consommateur peut alors se renseigner sur sa marque de chocolat favorite et questionner le chocolatier chez qui il a l'habitude d'aller acheter ses ballotins de pralines. Les ONG Mighty Earth, Be Slave Free et Green America ont noté les grandes marques de chocolat en fonction de leurs engagements pour mettre fin aux violations du droit du travail et aux dégradations environnementales. Pour y jeter un coup d'oeil : <https://www.mightyearth.org/easterscorecard2020français>. Attention, ce classement se base uniquement sur les engagements des entreprises et n'évalue pas leur mise en œuvre effective.

Si une marque a des pratiques vertueuses, elle sera ravie de communiquer à ce propos et donnera des informations claires et précises. Par contre si celle-ci vous charme avec de grands discours, mais reste très floue, elle n'est sans doute pas aussi exemplaire qu'elle ne veut le faire croire. Un seul mot d'ordre : esprit critique !

## 6. Où acheter du chocolat équitable ?

- Les grandes surfaces proposent de manière générale différentes marques de chocolat équitables.
- Certains magasins sont spécialisés dans le commerce équitable et vendent, entre autres, du chocolat.
- Des chocolatiers artisanaux se développent un peu partout en Belgique et certains d'entre eux ont des pratiques exemplaires. Ils seront ravis de pouvoir répondre à tes questions !

Les labels indépendants de commerce équitable auxquels se fier :



Les labels moins exigeants en termes de commerce équitable :



Les programmes d'entreprises auxquels faire attention car créés et contrôlés par les entreprises elles-mêmes :



## 7. Bibliographie

- BRAYET A., « Le chocolat, un patrimoine européen », HAL (*hal-02367268*), 2019, [en ligne :] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02367268/document>, consulté le 26 juillet 2022.
- « Chocolate Exporters by Country », *Worldstopexport.com*, s.d., [en ligne :] <https://www.worldstopexports.com/chocolate-exporters/>, consulté le 26 juillet 2022.
- COE S., *The True History of Chocolate*, New York : Thames and Hudson, 1933, 280 p.
- « Combien gagne un agriculteur en Belgique », *Trends.levif.be*, 1<sup>er</sup> juillet 2016, [en ligne :] <https://trends.levif.be/economie/entreprises/combien-gagne-un-agriculteur-en-belgique/article-normal-518947.html>, consulté le 26 juillet.
- FOUNTAIN A. et HÜTZ-ADAMS F., « Baromètre du cacao 2020 », 2020, 120 p.
- « Le commerce équitable, plus important que vous ne le pensez », *Diplomatie.be*, dernière mise à jour le 1<sup>er</sup> octobre 2020, [en ligne :] <https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes-politiques/sous-la-loupe/le-commerce-equitable-plus-important-que-vous-ne-le>, consulté le 26 juillet 2022.
- « L'histoire du chocolat belge et de son savoir-faire », *Leonidas.com*, s.d., [https://www.leonidas.com/fr\\_fr/blog/chocolat-belge-savoir-faire-historique](https://www.leonidas.com/fr_fr/blog/chocolat-belge-savoir-faire-historique).
- WATSON T., « Earliest Evidence of Chocolate in North America », *Science.org*, 22 janvier 2013, <https://www.science.org/content/article/earliest-evidence-chocolate-north-america>, consulté le 26 juillet 2022.
- WÉRY L., « Gastronomie belge... enfin une histoire non communautaire ! », *Dialogues et Cultures*, 2010, n°56, [en ligne :] [http://abef-bdi.fipf.org/sites/fipf.org/files/dialogues\\_et\\_cultures\\_n-56.pdf#page=117](http://abef-bdi.fipf.org/sites/fipf.org/files/dialogues_et_cultures_n-56.pdf#page=117), consulté le 26 juillet 2022.
- Les sites de Fairetrade Belgium et d'Ethiquable : [www.fairetradebelgium.be](http://www.fairetradebelgium.be) et [www.ethiquable.be](http://www.ethiquable.be).

### Pour aller plus loin...

Le guide des labels de commerce éthique et équitable réalisé par Belgian Fair Trade Federation, [http://www.bftf.be/IMG/pdf/guide\\_des\\_labels\\_bftf\\_internet-compresse.pdf](http://www.bftf.be/IMG/pdf/guide_des_labels_bftf_internet-compresse.pdf).



Citoyenneté  
& Participation

Avenue des Arts 50, boîte 6 – 1000 Bruxelles  
02 318 44 33 | [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be) | [www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)

RPM Bruxelles | BCE : 0409.117.690 | IBAN : BE67 3101 6586 0487



Belgique

partenaire du développement

Enabel



Semaine du  
commerce  
équitable